

Aubergenville, le 21 juillet 2020

Collecte des encombrants : un nouveau service pour 29 communes de moins de 2 500 habitants

À partir du 3 août 2020, la communauté urbaine développe un service innovant et vertueux de collecte d'une partie des encombrants. Plus de 40 000 habitants de 29 communes de moins de 2 500 habitants* du territoire bénéficieront d'un ramassage « à domicile » sur rendez-vous. Ce dispositif sera déployé dans toutes les communes de cette strate à compter du 1^{er} janvier 2021.

Réduire autant que faire se peut la part résiduelle de déchets envoyée en enfouissement, c'est l'objectif du nouveau modèle de collecte développé par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

À compter du lundi 3 août prochain, les habitants de 29 communes de moins de 2 500 habitants pourront prendre rendez-vous pour une prestation de collecte des encombrants réutilisables ou recyclables à domicile. Son objectif ? Limiter les quantités de déchets produites en augmentant le potentiel de réemploi et de valorisation.

Ce dispositif optimise les conditions de collecte en préservant les objets pris en charge chez l'habitant, pendant leur transport et jusqu'à leur entrée au point de tri, de réparation ou de vente. Il joue aussi un rôle social en mobilisant davantage les entreprises d'insertion et leurs ressourceries.

Deux types d'objets collectés

Cette collecte concerne :

- ✓ Les objets pouvant être réemployés et mis en vente, après réparation simple éventuelle, à prix modique dans une ressourcerie (mobilisation de l'association d'insertion par l'activité économique APTIMA, acteur fort de l'économie sociale et solidaire sur notre territoire)
- ✓ Les déchets qui, par leur nature, peuvent être recyclés et valorisés : bois, ferraille...

En revanche, les déchets de travaux (gravats, déchets verts...), les pneus, les équipements sanitaires, les déchets toxiques, électriques ou électroniques... sont refusés.

Cette nouvelle solution, qui présente des avantages environnementaux et sociaux évidents, permet en outre une vraie simplicité d'usage. La prise de rendez-vous se fait sur simple appel téléphonique*. Une date est alors fixée pour le dépôt de mobiliers, literies, ferrailles, éléments de menuiserie, vélos, poussettes...

Des règles simples à respecter

- La présence du déposant est obligatoire à son domicile le jour de la collecte. Les agents de collecte ne rentreront pas chez l'habitant.
- Seuls les encombrants enregistrés dans le cadre de l'appel préalable seront collectés
- Chaque dépôt d'encombrants ne doit pas dépasser 2 m et/ou 50 kg
- Les quantités à présenter sont limitées à 5 m³ par collecte, dans la limite de 15m³ par an et par foyer
- Les encombrants doivent être déposés en bordure de voirie publique, la veille au soir ou le matin même avant 6h

Les autres communes du territoire de moins de 2 500 habitants bénéficieront à leur tour de ce nouveau service à partir 1^{er} janvier 2021.

Prise de rendez-vous au 0 800 403 640 (numéro vert gratuit). Permanence du lundi au vendredi de 10h à 14h et de 15h à 18h.

**Communes concernées : Arnouville-lès-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, Goussonville, Hargeville, Jumeauville, Vert, Drocourt, Favrieux, Flacourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Guerville, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauville, Rolleboise, Saily, Soindres, Lainville-en-Vexin, Brueil-en-Vexin, Fontenay-Saint-Père, Guernes, Guitrancourt, Montalet-le-Bois et Saint-Martin-la-Garenne.*

Les solutions alternatives

- ✓ Pensez aux ressourceries du territoire pour déposer directement vos objets réemployables : <https://bit.ly/2Ck57bo>
- ✓ Bénéficiez du réseau de déchèteries de la communauté urbaine pour le dépôt de vos objets encombrants : <https://bit.ly/38YRM4o>
- ✓ N'hésitez pas à utiliser les sites de don ou de revente avant de jeter des objets en bon état
- ✓ Profitez de la reprise « 1 pour 1 » dans les magasins d'électroménager, à l'achat d'un matériel neuf
- ✓ Utilisez les bornes du Relais pour le dépôt de vos textiles, linges et chaussures

Contact presse : Xavier Tondi – xavier.tondi@gpseo.fr - tél : 06 60 44 98 75

À propos de la communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise, la plus importante communauté urbaine de France, s'étend sur 500 km² et compte plus de 410 000 habitants répartis dans 73 communes. Ce territoire est l'un des maillons stratégiques aux portes du Grand Paris, au cœur des grands projets de la vallée de la Seine. Aéronautique, automobile, agriculture, facture instrumentale... font de ce territoire un laboratoire d'innovations. La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère plusieurs compétences structurantes : mobilité et déplacements, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, environnement, déchets, eau et assainissement.